

EGALITE (des droits, des chances)

Définition

Situations identiques - ou équivalentes - entre individus face aux droits qu'ils peuvent revendiquer (**égalité des droits**), face aux conditions d'existence et face aux ressources rares auxquelles ils peuvent prétendre **égalité des chances**).

Explications

En effet, d'un point de vue sociologique, l'égalité est une position sociale identique ou équivalente dans laquelle se trouvent les individus.

Trois formes de position sociale peuvent être distinguées :

1. **L'égalité des droits** correspond à une position où chaque individu a les mêmes droits (de vote par exemple) ; et se voit, également, appliquer les mêmes obligations (obligation de payer ses impôts, etc.).
2. **L'égalité des chances** permet, dans une société différenciée comme la nôtre, d'avoir les mêmes **chances d'accès aux différentes positions sociales**. C'est une égalité en devenir, dans le cadre d'une société où il existe des formes de mobilité sociale.
3. **L'égalité des situations** entre individus (ou égalité *réelle*) est une situation sociale dans laquelle les individus possèdent les mêmes conditions de vie, les mêmes ressources économiques (*revenu*, patrimoine) et les mêmes ressources sociales ou culturelles (capital social, prestige).

Indicateurs

Il n'existe pas, évidemment, un indicateur unique pour mesurer l'importance de ces trois formes d'égalité. Mais il est possible d'en rendre compte pour chacune d'entre elle :

- Concernant **l'égalité des droits**, c'est l'inscription de l'égalité de droit dans la loi, notamment dans les principes constitutionnels, qui peut constituer un indicateur utile.
- Concernant **l'égalité des chances**, toute statistique d'accès à telle ou telle ressource (proportion ou probabilité d'avoir ...) est un indicateur intéressant. Ainsi, l'accès à telle ou telle profession ou catégorie sociale (proportion de tel ou tel type d'individus accédant à tel ou tel *emploi*) est un indicateur particulièrement suivi. Pour cela, allez voir dans les notions de *mobilité sociale*, *mobilité observée* et *fluidité sociale*.
- **L'égalité des conditions** est mesurée par tous les indicateurs d'inégalités (rapport interdécile ou écart-type) et peut être représentée graphiquement par des courbes de Lorenz.

Tendances

Les historiens et sociologues insistent souvent sur l'évolution des sociétés, d'une société paysanne à une société moderne. Si, dans les sociétés paysannes, la hiérarchie était relativement acceptée, l'égalité devient une valeur fondamentale dans nos sociétés.

Ce fut tout d'abord l'égalité des droits, qui apparaît notamment en France avec la Révolution française et la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Plus tard, cela se traduit par une demande d'intervention de l'État qui aboutit à la construction d'un **État-providence** (*voir cette notion*) pour réduire les *inégalités* de conditions (revenus, santé, éducation, etc.).

Cependant, l'évolution de l'ensemble des inégalités est évidemment complexe et ne peut être résumée par un seul indicateur. Dans un pays comme la France, l'égalité des droits est en progrès et « évidemment » reconnue par la loi. L'exemple de l'égalité de droit, bien progressive, des femmes et des hommes vous est sans doute bien connu !

Par contre, ***l'évolution de l'égalité de conditions n'est sans doute pas aussi linéaire***. Les progrès de niveau de vie et dans le domaine de la santé, par exemple, peuvent profiter d'abord aux plus favorisés (avec donc un accroissement des inégalités : pensez aux villes ouvrières du XIXe siècle) et se diffuser plus ou moins rapidement et complètement au reste de la population. ***On sait aussi que la réduction des inégalités de revenu, qui a été réelle durant une bonne partie du XXe siècle, peut s'inverser ...*** comme aux États-Unis depuis plus de trente ans).

Enjeux

- On distingue souvent ***l'égalité des « droits de »*** (de penser, d'expression, etc.) et ***l'égalité des « droits à »*** (droit à l'emploi, à la *protection sociale*, etc.) :

- Les premiers (***l'égalité des « droits de »***) sont peu contestés, car ils sont sources de liberté pour tous, sinon pour préciser que ces droits peuvent n'être que formels dans la réalité, c'est-à-dire n'être pas réellement utilisés par tous.
- Les ***« droits à »***, à l'emploi, à la protection sociale, etc. sont, de leur côté parfois, contestés. Ne risquent-ils pas de pousser les individus à faire en sorte que ces droits soient respectés, en faisant appel à l'Etat ?

Pour les **libéraux** l'intervention de l'État est forcément contraignante car elle oblige, par exemple, à imposer de payer des impôts pour financer un système de protection sociale. **Il s'agit donc d'une atteinte à la liberté individuelle** (ici celle d'utiliser ses revenus comme on le souhaite). Mais, en privilégiant ainsi la liberté, ne nie-t-on pas la réalité d'une forme d'égalité importante pour les individus ?

- **Autre enjeu : la relation entre égalité des chances et égalité des conditions.** Dans une société complexe comme la nôtre, qui connaît une très grande *division du travail*, n'est-il pas normal que des *inégalités* de position sociale perdurent ?

Dès lors, la question est celle de l'égalité d'accès à ces différentes positions. Mais, pour cela, le libre accès aux professions et la libre compétition entre individu sont-ils suffisants ? Le rôle des diplômes, notamment en France, étant très important, se pose la question de l'égalité des chances ... à l'école. Si elle n'est pas respectée, vient-elle de l'organisation du système scolaire ? Ou vient-elle des *inégalités économiques* ou des différences de *capital culturel* ? Si cette dernière supposition est vraie, l'inégalité des chances proviendrait donc des inégalités des conditions. On revient donc au débat précédent : favoriser l'égalité des chances ne revient-il pas à favoriser l'égalité des conditions ?

- **Enfin, dernière question, prendre le parti de favoriser l'égalité des conditions, ne risque-t-il pas de nuire aux incitations dans le domaine économique ?** Prenons un cas extrême : si les revenus sont les mêmes, y aurait-il, par exemple, une incitation à faire des études difficiles pour exercer une activité complexe qui serait rémunérée au même niveau que tout autre *emploi* ? Cette égalité ne risque-t-elle de nuire au dynamisme de l'économie ? D'un autre côté, ce type de raisonnement (en prenant des cas extrêmes) est-il pertinent dès lors que la question des inégalités est plus une question de degré que d'égalité totale ou d'inégalité totale ?

Erreurs Fréquentes

- Raisonner sur l'égalité en général sans référence au type d'égalité (droits, chances, situations)
- Croire que l'égalité est une valeur en soit reconnue par tous et dans toutes les sociétés.
- Croire qu'égalité et *justice sociale* sont synonymes.

En savoir plus

De nombreuses sources sur l'égalité et les *inégalités* :

- Sur les inégalités en général : le site de [l'Observatoire des inégalités](#)
- Sur les inégalités entre hommes et femmes, voir : **l'engagement des entreprises en faveur de l'égalité femmes-hommes** (<https://www.strategie.gouv.fr/infographies/engagement-entreprises-faveur-de-egalite-femmes-hommes>)
- Sur le site de l'INSEE, de nombreuses données
- Sur le site de Thomas Piketty : <http://piketty.pse.ens.fr/>, vous trouverez l'évolution à long terme des inégalités de *revenu*, de patrimoine en France et dans de nombreux autres pays (toujours dans le haut de la distribution) => Site concernant la publication de son ouvrage « Le capital au Xxie siècle

Source : <http://ses.webclass.fr/>

(+ modifications et mises à jour personnelles)